



Appel à propositions

Observatoire prospectif du commerce

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS EN CYBERSECURITE

Fiche action 10 de l'EDEC Commerce conclu entre
l'Etat, les branches professionnelles du Commerce et de la Distribution et le Forco

1. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

Créé en mars 1996 au sein du Forco, l'Observatoire prospectif du commerce a pour mission :

- De procéder régulièrement à un état des lieux de l'évolution quantitative des métiers, des emplois, des qualifications et de la formation au sein des branches du commerce ;
- De fournir aux branches des indicateurs pertinents permettant la prospective sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications.

Dans ce cadre, l'Observatoire prospectif du commerce est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérentes au Forco :

- ✓ Bricolage
- ✓ Commerce à Distance
- ✓ Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- ✓ Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- ✓ Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- ✓ Commerce succursaliste de la chaussure
- ✓ Commerce succursaliste de l'habillement
- ✓ Commerces de Détail Non Alimentaires
- ✓ Grands magasins et Magasins populaires
- ✓ Horlogerie commerce de gros
- ✓ Import-Export
- ✓ Optique-lunetterie de détail
- ✓ Professions de la photographie

2. OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE

2.1. Contexte

Le 3 octobre 2017, les treize branches professionnelles du Commerce et de la Distribution ont signé un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) avec le ministère du Travail et le Forco en tant qu'organisme relais.

Signé pour une durée de trois ans (2017-2019), cet accord-cadre s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. *Analyse de l'impact de la transformation digitale sur les emplois, les métiers et les compétences dans les branches du Commerce et de la Distribution ;*
2. *Accompagnement des entreprises dans leurs transformations et leurs stratégies en ressources humaines ;*
3. *Outils les entreprises pour le développement de la cybersécurité et faire évoluer leurs compétences.*

Ces trois axes se déclinent eux-mêmes en 10 fiches actions spécifiques qui prennent la forme d'études prospectives, de démarches d'ingénierie de formation ou de diagnostics au service des branches, des entreprises et des salariés du Commerce et de la Distribution.

La fiche action 10, faisant l'objet de cet appel à propositions, consiste à réaliser une cartographie dynamique des formations en cybersécurité.

Dans un monde interconnecté, hyper-connecté, les informations propres à l'entreprise et propres aux clients peuvent rapidement tomber dans les mains des pirates de la toile par le biais de moyens multiples : mails malveillants, phishing, ransomware, cyberespionnage, ou via les objets connectés... Les malveillances et les incidents de sécurité ne faiblissent pas et vont crescendo ces dernières années : les vols de données peuvent avoir de lourdes conséquences car elles ont le pouvoir de faire tomber une entreprise en impactant la confiance des clients.

S'exonérer d'une politique de sécurité de l'information peut donc avoir sur l'entreprise des conséquences qui pourraient être dramatiques. De plus, la législation européenne s'est fortement renforcée : le GDPR ou RGPD (Règlement Général sur Protection des Données) est le nouveau règlement européen en matière de protection des données personnelles qui invite toutes les entreprises de l'UE à se mettre en ordre de marche pour l'échéance du 25 mai 2018 sous peine d'être fortement sanctionnées.

Les différentes obligations du RGPD orientent l'entreprise vers deux approches :

- Une approche cyber-sécurité qui consiste à réduire les risques d'intrusion, d'attaques ou les effets de catastrophes naturelles ou causées par l'homme dans le cadre de l'utilisation des moyens informatiques et de communication ;
- Une approche cyber-résiliente qui consiste en la capacité à se préparer et à s'adapter à des conditions en perpétuelle évolution ainsi qu'à récupérer rapidement ses capacités suite à des attaques délibérées, des accidents, des catastrophes naturelles ou encore des incidents dans le cadre de l'utilisation de moyens informatiques et de communication.

Dans un tel contexte, il convient de sensibiliser/informer les entreprises et leurs salariés aux enjeux de sécurité, aux règles à respecter et aux bons comportements à adopter en matière de sécurité des systèmes d'information, à travers des actions de sensibilisation et de formation.

Les entreprises des branches du Commerce et de la Distribution ont donc besoin d'être accompagnées au travers d'une cartographie dynamique des formations en cybersécurité.

2.2. Objectifs et périmètre de la cartographie

L'objectif de cet appel à propositions est de :

- Réaliser une cartographie dynamique des formations existantes en cybersécurité et identifier les formations manquantes ;
- Communiquer sur cette cartographie et la mettre à disposition des entreprises des branches du Commerce et de la Distribution.

7 branches professionnelles sont impliquées dans cette action :

- ✓ Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- ✓ Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- ✓ Commerce succursaliste de la chaussure
- ✓ Commerce succursaliste de l'habillement
- ✓ Grands magasins et Magasins populaires
- ✓ Horlogerie commerce de gros
- ✓ Import-Export

3. METHODOLOGIE

3.1. Modalités

Il est attendu du prestataire une méthodologie permettant de recueillir les informations pour la réalisation de la cartographie.

La méthodologie pourra s'appuyer sur des entretiens, notamment :

- Des entretiens auprès d'experts de la cybersécurité (cabinets d'avocats, ANSSI, etc.);
- Des entretiens avec des entreprises (Directeurs / Responsables informatiques / Délégués à la Protection des Données / Responsables formation,...) ;
- Des entretiens auprès d'établissements de formation (formation continue et initiale).

Ceci permettra de :

- Dresser un état des lieux des formations initiales et continues existantes en cybersécurité en France ainsi que leurs contenus ;
- Identifier les besoins en formation attendus par les entreprises des branches impliquées en matière de cybersécurité à court et moyen terme ;
- Mettre en perspective les besoins recensés auprès des entreprises avec l'offre de formation existante ;
- Identifier les formations manquantes au regard des besoins des entreprises des branches impliquées ;
- Construire un outil/ support de communication interactif pour la cartographie des formations en tenant compte de sa prévisible évolution et de sa mise à jour.

3.2. Livrables attendus

Le prestataire devra être vigilant à la diversité des branches professionnelles et des entreprises qui les composent. Il devra mettre en lumière, si elles existent, les spécificités liées aux secteurs d'activité ou à la taille des entreprises et à leurs organisations.

Les livrables attendus sont :

- Un rapport complet des travaux intégrant notamment la liste des formations en cybersécurité identifiées et des préconisations pour la faire évoluer, ainsi que les formations identifiées comme manquantes au regard des besoins des entreprises des branches impliquées ;
- Une synthèse de 4 pages (gabarit fourni par le Forco) ;
- Un outil/ support de communication de la cartographie, en format interactif, évolutif et simple d'utilisation. Cette cartographie pourra, par exemple, prendre la forme d'une carte de France pour représenter les formations recensées sur tout le territoire. Aussi, il est attendu une distinction entre les formations dites « en présentiel » et celles à distance « e-learning », et par thématiques.

3.3. Gestion et suivi du projet

Un Comité TECHnique nommé COTECH associant l'Observatoire prospectif du commerce, la DGEFP, les représentants des branches suivra et validera l'ensemble des travaux et la communication de ces derniers.

Le prestataire interviendra lors des réunions du COTECH et rédigera les comptes rendus de ces dernières qu'il transmettra au Forco pour validation et diffusion.

Le prestataire assurera les restitutions de la cartographie auprès de l'ensemble des CPNE ou CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) des branches impliquées qui le souhaiteront, ainsi qu'une restitution pour le Forco.

En termes de suivi :

- L'Observatoire prospectif du commerce, relais du COTECH, est associé aux entretiens et groupes de travail et sera présent en fonction de ses disponibilités ;
- Un suivi est à prévoir avec une régularité à déterminer, sur la base d'une fiche de suivi, rappelant le planning, les étapes réalisées, en cours, à venir, et les difficultés rencontrées.

4. PLANNING PREVISIONNEL

Lancement de la consultation	30 mai 2018
Date limite de réception des offres	18 juin 2018
Audition des candidats présélectionnés et sélection du prestataire	28 juin 2018 matin
1 ^{er} COTECH	5 juillet 2018 à 14h
1 ^{er} éléments de contenu inspirant la fiche action 9 (Cyberkit)	Octobre 2018
Finalisation des travaux	Décembre 2018

5. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

5.1. Contenu des offres

L'offre du prestataire devra comporter :

- Des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus ;
- Une proposition d'organisation dans le temps des travaux ;
- Le budget comportant à minima, par phase, les périodes d'interventions associées, le nombre de consultants et le coût journalier, le nombre de jours et le montant total en € HT/TTC. Le budget précisera également les autres frais éventuels liés à la mission ;
- Le budget distinguera les montants alloués à la réalisation de l'outil de communication interactif ;
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- Des références générales sur la connaissance/compréhension du secteur ou sur des travaux prospectifs.

5.2. Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges ;
- La compréhension de la demande ;
- La qualité de la rédaction de la proposition ;
- La pertinence et la qualité de la méthodologie proposée ;



- La réalité des moyens mis en œuvre ;
- L'expérience avérée d'une opération similaire ;
- Le coût de l'opération.

6. CONDITIONS DE REALISATION

Obligations du prestataire

Propriété. Toutes les études menées dans le cadre du présent projet sont la propriété conjointe du Forco et des branches professionnelles concernées.

Confidentialité. A travers les données issues des acteurs du domaine qu'ils pourront rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

Neutralité. Le prestataire devra consulter un panel représentatif de parties prenantes. Il s'efforcera de rapporter objectivement les points de vue et d'en faire la synthèse pour aboutir à un résultat partagé.

Déai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du COTECH des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir le Forco en cas de partenariat, sous-traitance, pour toute ou partie de la réalisation de l'étude.

Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le COTECH qui rendra compte régulièrement de l'avancée des travaux aux membres des CPNEFP concernées.

L'Observatoire prospectif du commerce assurera la maîtrise d'œuvre et sera le relais entre le prestataire et les membres du COTECH.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

La réponse à l'appel à propositions sera adressée jusqu'au 18 juin inclus par mail, à l'attention de l'Observatoire prospectif du commerce :

- Fanny Coste, Responsable, fcoste@forco.org
- Christine Delvallée, Chargée d'études, cdelvallee@forco.org